

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 27 octobre 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'AIDE SOCIALE

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté le Budget annuel du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et a octroyé une ligne budgétaire visant à accorder des subventions à des associations d'aide sociale.

Dans le cadre de ses missions, le C.C.A.S. intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

L'association Les Restos du Cœur contribue localement à permettre à des ménages de bénéficier d'une aide alimentaire, propose des activités linguistiques pour les publics pratiquant peu ou mal la langue française et concourt aux actions permettant de rompre l'isolement (exemple : contribution au réveillon solidaire proposé le soir du 31 décembre). Elle bénéficie de locaux mis à disposition de manière permanente par la Ville et situés à l'Agora, ainsi que des locaux mis à disposition de manière ponctuelle selon convention.

En 2019, Les Restos du Cœur ont ouvert pour deux (2) campagnes (hiver et été) puis pour une inter-campagne (septembre-octobre), soit trente-six (36) semaines d'ouverture. Lors de ces ouvertures, ils ont pu servir 160 861 repas (déploiement au-delà du seul territoire de Mantes-la-Jolie).

Dans le cadre des activités sociales et d'accès à la culture, l'association a emmené cent cinquante (150) personnes au cinéma. Elle a également fait profiter deux (2) familles en vacances.

Enfin, en ce qui concerne les ateliers de français, cent-huit (108) personnes se sont inscrites, soixante (60) ont été actives (viennent régulièrement et participent activement aux ateliers). Ces ateliers étaient encadrés par dix-neuf (19) animateurs bénévoles.

L'association CRESUS a pour objet de promouvoir la connaissance, le traitement et la prévention des phénomènes de surendettement, d'exclusion financière et bancaire, et de favoriser une pratique prudente et éclairée de l'argent. Pour ce faire elle reçoit et accompagne les personnes en situation de surendettement dans la constitution de leurs dossiers pour recouvrer un équilibre budgétaire. Elle tient une permanence au Point d'Accès au Droit (P.A.D.) un (1) mercredi matin sur deux (2). Les permanences ont repris depuis le déconfinement comme habituellement.

Crésus accueille les personnes ou les familles qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles ou régulières (surendettement ou quasi surendettement, compte bancaire débiteur, etc...), qui sont de bonne foi et qui souhaitent retrouver une situation durablement équilibrée, en s'en donnant les moyens, notamment en apprenant à mieux gérer leur budget. A titre informatif, l'association a mené quarante-huit (48) entretiens juridiques en 2019 qui concernaient quarante-quatre (44) usagers.

Les personnes reçues et accompagnées par ces deux (2) associations qui œuvrent sur le secteur social viennent aux permanences de leur propre chef ou sont orientées par des prescripteurs (notamment les travailleurs sociaux œuvrant dans des institutions publiques ou privées, les associations partenaires, les services publics...).

A cet égard, le C.C.A.S. propose de financer par subvention les associations suivantes :

- Les Restos du Cœur.....12 000 euros,
- L'association CRESUS.....1 100 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil d'Administration d'accorder aux associations, ci-dessus désignées, les subventions dans le cadre du soutien dans l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de précarité ou de difficultés ponctuelles.

DELIBERATION

Vu l'adoption du Budget lors de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) du 24 juillet 2020,

Considérant les actions proposées et mises en œuvre par les Associations Les Restos du Cœur et Crésus,

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer**, dans le cadre du soutien aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, à chacune des deux (2) associations d'aide sociale suivantes :

- Les Restos du Cœur : une subvention de 12 000 (douze mille) euros,
- Crésus : une subvention de 1 100 (mille cent) euros.

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et les deux (2) associations ainsi que les éventuels avenants.

Le Président

Raphaël COGNET